

COMMUNE DE SAASENHEIM

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2026

Sous la présidence de Madame NEEFF Anne-Marie, Maire.

Conseillers élus : 15 En fonction : 15 Présents : 13

A l'ouverture de la séance sont présents tous les membres : BOEHRER Emmanuelle, Richard CARPENTIER, Christelle HARTMANN, Laetitia HEBERT, Patrice KOEBEL, Emilie LAUFFENBURGER, Julien LAUFFENBURGER, Cédric METZGER, Tom MUNIER, Anne-Marie NEEFF, Delphine REYDON, Patricia UEBER, Peggy WEISMMANN.

Absents excusés : Marc BALDENSPERGER et Thomas KURES.

1°) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET PRESENTATION DU DERNIER PROCES-VERBAL :

- **Secrétaire de séance : Emmanuelle BOEHRER**
- **Dernier procès-verbal :** Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2026 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

2°) FERMAGE COMMUNAL 2026 – CESSION DE BAIL A L'EPOUSE : Vu le document déposé en mairie justifiant la qualité d'exploitante agricole **Après avoir délibéré le Conseil municipal**

- **DECIDE** de modifier le bail à ferme du locataire Jean-Pierre MARX, suite à son départ à la retraite le 1^{er} février 2026.
- **VALIDE** la cession du bail à l'épouse Anne-Marie MARX-BREFIE, conformément au règlement en vigueur

3°) PISTE CYCLABLE RICHTOLSHEIM-SAASENHEIM :

Echange de parcelles communales/privées : SE REFERANT à la délibération du 26 juin 2024 relative à des cessions de parcelles privées à la Commune de Saasenheim pour l'aménagement de la piste cyclable Richtolsheim-Saasenheim ; **Vu** les procès-verbaux d'arpentage du cabinet de géomètres 1Point6 ; **Le conseil municipal après avoir délibéré DETAILLE** ci-dessous le nouveau parcellaire résultant de ces échanges :

Cession par	Détail de la cession	Compensation par la Commune	
		Ancienne situation	Nouvelle situation
Mr. BRAUN Alain	Section 31–Parcelle 12 5,42 ares	En section 30 – Parcelle 33 : 173,82 ares	Section 30 – Parcelle 154/33 10,84 ares : Braun Alain
			Section 30 – Parcelle 155/33 162,98 ares : Commune
Mme HEINIMANN née WITZ Denise	Section 31–Parcelle 13 4,57 ares	En section 31 – Parcelle 163 : 359,45 ares	Section 31 – Parcelle 401/163 13,71 ares : Heinimann Denise
			Section 31 – Parcelle 402/163 345,74 ares : Commune

Modification du fermage 2026 : Au vu de la nouvelle situation parcellaire, le Conseil municipal **CHARGE** Mme le Maire de modifier le fermage 2026 pour les baux à ferme ci-dessous cités :

Ancienne situation	Nouvelle situation	Locataire fermier
S. 30 Parcelle 33 : 173,82 ares	S.31 Parcelle 155/33 : 162,98 ares	Braun Alain
S. 31 Parcelle 163 : 359,45 ares	S. 31 Parcelle 402/163 : 345,74 ares	
179,72 ares	172,87 ares	Marx-Bréfié Anne-Marie
179,73 ares	172,87 ares	Vogel Raphaël

Rédaction d'actes administratifs : Dans le cadre de l'aménagement de la piste cyclable Vu les échanges parcellaires ci-dessus cités Vu la décision de l'Association Foncière de Saasenheim acceptant la rétrocession du chemin d'exploitation cadastré Parcelle 60 en section 28 **Etant donné** que pour ce type de cession, il n'est pas nécessaire d'établir des actes notariés **Le Conseil municipal**

- **DONNE** tous pouvoirs nécessaires à Mme le Maire de faire et signer toutes déclarations, dresser et signer les actes administratifs dans le but de mettre ces derniers en concordance avec le fichier immobilier et les documents cadastraux
- **CHARGE** l'adjoint au maire M. Julien Lauffenburger de procéder en tant que représentant légal du maire de la Commune de Saasenheim, à la signature de l'acte administratif
- **ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents

4°) **PRESENTATION DE FACTURES ET DEVIS** :

- **Etat des dépenses Bureau de géomètres 1Point6** : Mme la Maire présente l'ensemble des factures récemment déposées par le bureau 1Point6. Elles concernent les travaux de bornage et de recherche de bornes, ainsi que l'établissement des divers procès-verbaux d'arpentage.
- **Vérification électrique dans les ERP** : Le bureau d'études SOCOTEC a effectué sa maintenance annuelle de l'ensemble des bâtiments recevant du public. Au vu des rapports énumérant les dysfonctionnements électriques, l'adjoint au maire Julien Lauffenburger et l'entreprise Welec ont relevé les différents points d'intervention à programmer. **Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Mme la Maire** à valider le devis Welec d'un montant (hors main d'œuvre) de 3 443,69 Euros TTC.
- **Nettoyage des vitres de la salle des fêtes et de l'école** : Depuis quelques années, les travaux de nettoyage des vitres de l'école et des parois vitrées de la salle des fêtes sont exécutés en régie. Il est décidé de confier la mission à un prestataire externe. Les devis proposés seront examinés lors d'une prochaine séance.

5°) **ADHESION A LA PLATEFORME MUTUALISEE DE DEMATERIALISATION « Alsace Marchés Publics »** : La plateforme dénommée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) est un profil d'acheteur mutualisé dédié à la passation des marchés publics (article L. 2132-2 Code de la commande publique) géré par les cinq collectivités fondatrices suivantes :

- Collectivité européenne d'Alsace,
- Ville de Strasbourg,
- Ville de Mulhouse,
- Eurométropole de Strasbourg,
- Mulhouse Alsace Agglomération.

Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2012 et son utilisation a été ouverte à d'autres acheteurs alsaciens soumis au Code de la commande publique en 2013.

Alsace Marchés Publics est aujourd'hui un profil acheteur permettant de répondre aux obligations de dématérialisation des procédures de marchés publics.

La dématérialisation des marchés publics est une obligation légale depuis octobre 2018, mais constitue également un enjeu majeur de l'amélioration des achats publics, car elle permet de faciliter l'accès des entreprises aux mises en concurrence et d'assurer les obligations de transparence de la commande publique. A cet effet, la plateforme Alsace Marchés Publics est le principal guichet d'accès à la commande publique en Alsace pour les entreprises.

A l'heure actuelle, plus de 600 entités utilisent la plateforme Alsace Marchés Publics. Elle permet à ces entités utilisatrices de :

- Disposer d'un profil acheteur conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- Faciliter l'accès des entreprises aux achats des entités publiques et privées
- Partager les expériences entre acheteurs membres
- Bénéficier d'un accompagnement à son utilisation.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à cette plateforme pour répondre aux besoins indiqués ci-dessus.

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) assure la coordination du groupement de commandes constitué entre la Collectivité européenne d'Alsace, la ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération et les membres contributeurs en vue de la passation de plusieurs marchés publics ou accords-cadres portant sur l'hébergement, le fonctionnement et la maintenance, les développements et l'acquisition de services associés de la plateforme mutualisée de dématérialisation des contrats de la commande publique « Alsace Marchés Publics ».

Une charte d'utilisation ainsi qu'une convention d'adhésion définissent les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Cette convention est conclue avec la CeA en vertu du mandat qui lui est confié par les membres fondateurs du groupement de commande pour signer les conventions d'adhésion avec tous les nouveaux adhérents en leur nom et pour leur compte.

Les fonctionnalités disponibles sur le profil « Alsace Marchés Publics » à la date de signature de la convention sont utilisables par l'adhérent à titre gratuit. L'adhérent ne dispose d'aucun droit d'aucune sorte sur le profil d'acheteur en dehors de la faculté d'utiliser l'outil dans les limites définies dans la convention.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **décide d'adhérer** à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit
- **autorise Mme la Maire à signer la convention d'adhésion et la charte d'utilisation**

6°) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE LA LISTE

ELECTORALE : La commission chargée du contrôle de la liste électorale doit être renouvelée

Pour les membres représentant le conseil municipal sont désignés :

- Richard Carpentier, délégué titulaire
- Peggy Weissmann, déléguée suppléant

Pour le délégué de l'Administration et le délégué du Tribunal Judiciaire, les anciens membres vont être contactées afin de savoir s'ils souhaitent ou non poursuivre leurs fonctions.

7°) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS :

- **Comité des fêtes** : La conseillère municipale Patricia Ueber, présidente du Comité des Fêtes rapporte les points évoqués lors de l'assemblée générale. Ont été relatés les différentes manifestations du village, le fonctionnement actuel du bistro, les soirées Pétanque (mardi et vendredi soir), point financier...
- **Commission Environnement** : La conseillère municipale Emmanuelle Boehrer, responsable du fleurissement signale que les fleurs ont été livrées ce mardi 12 mai pour la plantation prévue le samedi 16 mai. La soirée Fleurissement aura lieu le vendredi 22 mai. Le conseiller municipal, Richard Carpentier, responsable de la commission environnement a offert un vélo à l'ouvrier communal.
- **Commission Voiries et Bâtiments** : La réunion de travail relative au PLUI (Plan Local Urbain Intercommunal) a permis de visualiser les projets urbanistiques. Ont été évoqués l'aménagement/agrandissement urbain du village, la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette des sols) et la désignation des dents creuses contenant des parcelles constructibles.
L'adjoint au maire Julien Lauffenburger signale que 9 conseillers se partagent les astreintes lors des locations de la salle des fêtes.



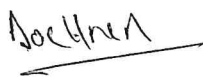
8°) DIVERS :

- **Distributeur de pizzas** : Des habitants du quartier Nord sont contre l'installation du distributeur à l'emplacement choisi. Un panneau a été déposé arbitrairement sur le domaine public, à hauteur du 46, rue Principale. Aucune autorisation n'ayant été délivrée, le conseil demande le retrait de ce panneau. Une réunion va être organisée le mercredi 20 mai à 19h30 entre le conseil municipal et les 36 pétitionnaires afin de faire un point sur la situation. Un courrier leur sera adressé.

- **Equippedement de tonte** : La commune possède 2 tondeuses auto-portées, mais seulement une des deux est utilisée par l'ouvrier communal. Sur demande de l'association D'Saaser Äpfelkracher, l'ouvrier communal a donné la tondeuse. Des travaux ont dû être effectués sur cet équipement et se pose à présent, la question de savoir qui prendra à charge les frais des réparations. Le conseil municipal qui n'a pas été sollicité pour le don à l'association du verger-école, demande la restitution du matériel. La commune remboursera les frais de réparation occasionnés.
- **Remplacement Poste Secrétaire de mairie** : Sur les 13 candidats, 9 n'ont pas été retenues car leur profil n'est pas assez similaire aux fonctions de secrétariat en mairie. Les 4 autres candidates seront convoquées en mairie pour un entretien d'embauche.
- **Borne Biodéchets** : Des administrés souhaitent la mise en place d'un container biodéchet au centre du village. Une demande sera adressée au SMICTOM. Concernant le réceptacle biodéchet rue Lucien Meugnier, une dalle en béton sera matérialisée au sol.
- Une réunion de la **commission Patrimoine** est demandée par les membres extérieurs au conseil, afin de préparer le projet d'ouverture de « La forge » prévue aux Journées Européennes du Patrimoine de Septembre.
- **Conseil de fabrique** : Il est demandé qu'un atelier remise en peinture des portes de l'église soit prévu à la prochaine journée citoyenne. L'orgue vermoulu nécessite un traitement contre les vers à bois. Il est à vérifier si pour ces travaux de restauration estimés à 30000€, une subvention peut être attribuée. Autre urgence : Le plancher en bois dans le clocher est à refaire. Il est signalé que le prochain repas paroissial sera organisé en juin 2028.
- **Cohabitation rapace et promeneurs** : Une seconde personne a été attaquée par une buse entre Saasenheim et Richtolsheim. La commune se renseignera sur les mesures qui peuvent être mises en place
- **Prochaines réunions** :
 - o Commission Animation du village : le mardi 9 juin à 19 h 30
 - o Réunion Comité des fêtes : le mardi 9 juin à 20 h

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

<p>La Maire, Anne-Marie NEEFF</p>  	<p>Le secrétaire de séance, Emmanuelle BOEHRER</p> 
---	---